

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 octobre 2017	N° 2017-628

Convocation du 20 octobre 2017

Aujourd'hui vendredi 27 octobre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Stéphan DELAUX à M. Didier CAZABONNE
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
Mme Magali FRONZES à M. Nicolas BRUGERE
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Brigitte COLLET
M. Michel POIGNONEC à M. Benoît RAUTUREAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Arielle PIAZZA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h33
M. Michel HERITIE à Mme DE FRANCOIS à partir de 11h42
M. Alain TURBY à M. Franck RAYNAL à partir de 12h07
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h15
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h30 et jusqu'à 11h30
M. Yohan DAVID à M. Marik FETOUH à partir de 12h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID jusqu'à 12h10 et à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h10
M. Gérard DUBOS à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h08
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 11h15
M. Pierre HURMIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE jusqu'à 10h50
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 10h31
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART à partir de 10h35
M. Alain CAZABONNE à M. Daniel HICKEL à partir de 11h55
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h45
Mme Emilie MARCERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Alain SYLVESTRE à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h56
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 octobre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission tourisme	N° 2017-628

**Valorisation du périmètre fluvial métropolitain - Adhésion aux associations de ports de plaisance -
Décision - Autorisation**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En 2016, plusieurs communes gestionnaires d'équipements fluviaux étaient adhérentes auprès d'associations de ports de plaisance : Bordeaux et Bègles. Ces associations apportent aux gestionnaires d'équipements de plaisance, conseil, représentation, et participation à divers évènements : la ville de Bordeaux, au travers de l'Office de tourisme, adhère à l'association Euskaquitaine, et la ville de Bègles, à l'Association des ports de plaisance de l'Atlantique (APPA)

Association des ports de plaisance de l'Atlantique (APPA) :

L'APPA regroupe 51 ports de plaisance, répartis de la Loire Atlantique au Pays Basque espagnol, soit plus de 30 000 anneaux, bouées et corps morts.

L'APPA est reconnue par le Ministère de la transition écologique et solidaire, et participe aux réflexions et concertations organisées par ce ministère sur les questions liées à la mer, la pêche, la plaisance et le nautisme.

L'APPA siège au Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN), au Comité pour le développement des capacités d'accueil de la plaisance (CODCAP), et au Conseil maritime de la façade sud atlantique (CMFSA), et enfin elle siège au sein des conseils de gestion des parcs naturels marins du Bassin d'Arcachon, de l'estuaire de la Gironde, et de la mer des Pertuis.

L'APPA siège au conseil d'administration de la confédération de la plaisance et du nautisme, qui regroupe les 21 principaux acteurs du nautisme français.

L'APPA a pour but de répondre rapidement et efficacement aux préoccupations de terrain de ces adhérents, au travers de consultations et de groupes de travail, qui fédèrent ainsi expériences, connaissances, données techniques, informations, et ceci au bénéfice des ports adhérents.

Enfin, l'APPA initie et coordonne différentes actions collectives qui contribuent à l'adaptation des ports aux exigences de demain, la qualité environnementale notamment. L'APPA est d'ailleurs dotée d'une charte de bonne gestion environnementale, que chaque adhérent doit signer.

Chaque port adhérent peut bénéficier d'un audit environnemental entièrement financé par l'APPA. Cet audit est réalisé par un bureau d'études partenaire de l'APPA, qui propose des préconisations techniques, des estimations de coûts et une proposition et une priorisation des actions.

Concernant Bordeaux Métropole, nous gérons de nombreux sites répartis sur les communes, principalement à Bordeaux, à Bègles et à Lormont.

La ville de Bègles, en tant qu'adhérente de longue date, a déjà bénéficié de cette étude. Cette dernière pourrait donc être étendue aux autres sites nautiques à la faveur de l'adhésion de Bordeaux Métropole.

Euskaquitaine :

L'association Euskaquitaine a été créée en 2000. Son territoire englobe la Communauté autonome du Pays Basque et la Région Aquitaine avec un total de 14 ports de plaisance.

Les missions principales de l'association sont de fédérer par le biais des ports adhérents une dynamique tant touristique qu'économique de nos territoires, aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur des terres.

Ainsi l'association participe à différents salons nautiques dont celui de Paris afin de promouvoir ses ports. Les membres se réunissent régulièrement pour échanger sur leurs pratiques et améliorer leurs services auprès des usagers. L'association projette des opérations communes à l'échelle de son territoire.

Synthèse :

L'adhésion à ces associations est fondamentale pour Bordeaux Métropole, compte tenu de sa position fluvio maritime très particulière, et pour la dynamique de réseau qui est vitale dans le cadre de notre politique touristique, et de rayonnement métropolitain.

A noter que ces adhésions sont anciennes, le port de Bègles, désormais transféré à Bordeaux Métropole, était adhérent de l'APPA depuis des années, de même pour la ville de Bordeaux, qui adhérait à Euskaquitaine jusqu'au transfert de ses équipements à Bordeaux Métropole, en janvier 2017.

L'adhésion à ces associations est donc le prolongement des pratiques anciennes des communes qui ont transféré leurs équipements fluviaux depuis le 1^{er} janvier 2017.

Budget :

APPA : 700,00 € TTC
EUSKAQUITAINE : 600 € TTC

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (APTAM),

VU la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 21 octobre 2016, sur le transfert des équipements fluviaux communaux à Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2017-10 du 27 janvier 2017 adoptant le nouveau règlement d'utilisation des équipements fluviaux métropolitains,

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole étant désormais compétente en matière de tourisme, que le tourisme fluvial est une des cinq priorités de la politique métropolitaine en la matière, notre collectivité a intérêt à adhérer aux associations nationales et transfrontalières qui défendent les intérêts des acteurs de la plaisance, et ceci, dans la continuité des pratiques des communes ayant transféré leurs équipements depuis le 1^{er} janvier 2017.

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : d'adhérer aux associations EUSKAQUITAINE, pour un montant annuel de 600 €TTC, et à l'Association des ports de plaisance de l'Atlantique pour un montant annuel de 700,00€ TTC.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer tous documents afférents à cette affaire.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, article 6281, fonction 633.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 octobre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 NOVEMBRE 2017	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS
PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2017	